



Séance du 1^{er} octobre 2014 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Arrêté d'imposition 2015
4. Cautionnement d'un emprunt de 50'000 francs en faveur du Groupe d'Education Lausanne (GEL)
5. Elections et démissions
6. Information de la Municipalité
7. Propositions individuelles
8. Contre-appel

1. Appel :

Effectif : 73 personnes
Présents : 38 personnes

Assermentation de Mme Marie-Claude Nusslé, municipale élue le 28 septembre 2014.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet du PV 08-2014, la lecture n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Arrêté d'imposition 2015

M. Urs Lauper informe que cet arrêté est identique à celui de 2014, mis à part le point 5, impôt foncier. Ce dernier a passé de 0.5^{0/00} à 1^{0/00}, ce qui correspond à 3 points d'impôt. En cas de fusion, cet impôt sera également à 1^{0/00}.

Cette augmentation servira à financer les travaux prévus à la grande salle pour un montant de 1 mio CHF, ainsi que l'adaptation de l'éclairage public pour environ 40'000.- CHF.

M. Marc Heuschkel lit le rapport négatif de la commission des finances. Mme Riwar demande comment sont couverts les frais des communes qui n'ont pas d'impôt foncier ? M. Urs Lauper répond que l'impôt foncier est prévu par une loi cantonale. Dans le canton de Vaud, toutes les communes sont touchées par cet impôt.

Concernant les comptes 2013, M. Büchler ajoute que sur les 465'500.- CHF de marge d'autofinancement positive, 440'000.- CHF provenaient de produits extraordinaires, dont 244'000.- CHF dans des comptes de réserves affectées.

L'arrêté d'imposition est accepté avec 9 avis contraires et 6 abstentions.

4. Cautionnement d'un emprunt de 50'000 francs en faveur du Groupe d'Education Lausanne (GEL)

M. Urs Lauper précise que ce bâtiment est sur le terrain de la commune, mais appartient au club canin. Si le club devenait insolvable, le refuge deviendrait propriété de la commune.

M. Eric Geiger, président du GEL, ajoute que ce club est sur la commune de Bretigny depuis 1933 et que la cabane actuelle a été construite en 1970. En 2014, des réfections ont dû être faites par le GEL, se montant à 106'000.- CHF. Cette somme a été en grande partie financée par le GEL (80'000.-). Toutefois, 50'000.- CHF sont à couvrir par un crédit accordé par la Banque Cantonale Vaudoise. Au vu du bon fonctionnement des travaux, le GEL peut rembourser 24'000.- CHF et prévoit d'amortir les 26'000.- CHF en 5 à 7 ans.

M. Yves Roure demande pour quelle raison le cautionnement n'a pas été demandé avant d'effectuer les travaux ? M. Roger Ammann se demande également pourquoi le conseil vote maintenant ?

M. Urs Lauper répond que la BCV demande le vote du conseil général.

M. Marc Heuschkel lit le rapport de la commission des finances, laquelle ne peut se prononcer.

Mme Riwar propose de soutenir le cautionnement.

Mme Marianne Chenux précise que la commission a été convoquée par la municipalité mais le préavis n'était pas fait. La commission ne s'est pas entretenue avec le GEL et n'avait donc pas assez d'éléments pour se déterminer.

M. Arnold Ottonin invite la commission des finances et la municipalité à une réunion dans le but d'établir à l'avenir un meilleur calendrier et de meilleures conditions d'échange d'information.

Le préavis n° 03/2014 est accepté avec un avis contraire et 3 abstentions.

6. Election et démissions

5.1 Election d'un suppléant à la commission des finances

M. Philippe Gaillard est élu à l'unanimité

5.2 Annnonce de démission

M. Jacques Pasche, membre du conseil, annonce sa démission. De ce fait, 2 postes de commissions sont à pourvoir. Une personne a porté son intérêt, il est du ressort de la municipalité d'élire cette personne.

7. Information de la Municipalité

M. Urs Lauper :

Fusion : M. Lauper rappelle la séance d'information à Morrens, le jeudi 2 octobre à 20h00.

Mme Jacqueline Riwar demande si un compte-rendu de cette séance est prévu. M. Arnold Ottonin répond que la séance sera filmée.

Les scrutateurs distribuent à chaque membre une brochure d'information sur la fusion en vue de la votation du 30 novembre.

M. Lauper remercie Mme Christiane Bally, municipale démissionnaire, pour son travail au sein de la commune.

M. Jean-Luc Agassis :

Routes : Plusieurs dégâts ont été occasionnés sur des potelets au bord des routes du village par des automobilistes. Ces incivilités coûtent chères à notre commune.

M. Laurent Chappuis :

Ecoles : 1000 élèves ont fait leur rentrée scolaire à Cugy, avec leur nouveau directeur, M. Amiguet. Cette rentrée a engendré une augmentation des transports et 1050 élèves sont prévus pour 2015. La garde d'enfants UAPE est faite par un étudiant. La cantine quant à elle est gérée par l'ASICE, elle compte entre 4 et 6 enfants.

Déchets : Des sacs noirs ont été trouvés dans les Molok, environ 10 amendes ont été envoyées depuis 2 ans. A la déchetterie, la fosse à gazon a été refaite pour un investissement de 12'000.- CHF. Rappel pour les appareils électriques, ceux-ci doivent être ramenés au magasin.

M. Pierrick Viguet :

Bâtiments : L'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants) n'a pas encore validé certaine partie des plans de la grande salle, ce qui engendre des retards pour la demande du crédit d'investissement.

La municipalité a décidé de faire entrer toutes les soumissions et de déposer une mise à l'enquête complète (en janvier) avant le vote du crédit. Ainsi, dès que le crédit d'investissement sera voté, les travaux pourront commencer, idéalement avant les vacances d'été 2015. L'objet sera à l'ordre du jour au conseil de juin.

Mme Marie-Claude Nusslé :

Remercie l'assemblée pour la confiance témoignée lors de son élection le 28 septembre dernier.

8. Propositions individuelles

M. Jean-Daniel Cochard demande s'il est envisagé de rénover la buvette du foot. Il rappelle la soirée Halloween le 25 octobre à la grande salle. M. Urs Lauper informe que des améliorations seront faites dès que possible. M. Viguet ajoute que la municipalité va envisager des améliorations intérieures.

M. Serge Cruchon demande ce qu'il en est de l'affaire du Moulin. M. Viguet répond que la commune attend une décision du tribunal. Pour ce qui est de la conduite dangereuse du personnel de l'entreprise LM Constructions SA, un courrier leur a été adressé par leur direction.

M. Roger Ammann demande si la commission de soutien aux sociétés locales est toujours en vigueur. M. Lauper répond par l'affirmative.

M. Arnold Ottonin rappelle la date du 30 novembre, concernant la votation sur la fusion, ainsi que notre prochain conseil qui se tiendra le 10 décembre prochain.

M. Urs Lauper remercie Mmes Christiane Bally et Marie-Claude Nusslé et invite tous les membres à partager le verre de l'amitié.

9. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 21h40

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Racine